



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2024

Objet de la délibération

CONVENTION EPCC TRIO...S HENNEBONT

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lisenn LE CLOIREC pouvoir à Valérie MAHÉ , André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Joël TRÉCANT , Jean-François LE CORFF pouvoir à Claudine CORPART , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Yves DOUAY pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Alain HASCOËT pouvoir à Jacques KERZERHO , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Julian PONDAVEN , Alain LARRIVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Anne-Laure LE DOUSSAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

CONVENTION EPCC TRIO...S HENNEBONT

Rapporteur : Claudine CORPART

Fondé par les Villes d’Hennebont et d’Inzinac-Lochrist, l’Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) TRIO...S a été mis en activité par arrêté préfectoral le 1^{er} juillet 2017.

Conformément à ses statuts et aux objectifs des collectivités fondatrices, l’Etablissement Public porte ses actions au service de la démocratisation de l’accès à la culture ; l’établissement a pour mission de mettre en œuvre une politique publique dans les domaines des Enseignements artistiques et du Spectacle vivant, dans une logique de complémentarité réciproque et d’une inscription territoriale équilibrée.

Pour lui permettre de mener à bien ses missions de Service Public de la Culture qui lui ont été confiées, l’Etablissement dispose de dotations budgétaires et de mises à dispositions de moyens par les collectivités fondatrices.

Pour cela a été établie une convention en 2019 déterminant les contributions des deux collectivités d’Hennebont et d’Inzinac-Lochrist ainsi que le mode de calcul des moyens mis à disposition pour les différentes activités de l’EPCC.

Cette convention arrivant à terme, il convient de la renouveler pour définir :

- Les moyens financiers, humains et matériels apportés par la Ville à l’EPCC ainsi que les obligations respectives de l’EPCC et de la Ville,
- Les principes et modalités d’actualisations des facturations de la Ville d’Hennebont à l’EPCC TRIO...S relatives à la mise à disposition de ses biens immobiliers, mobiliers, matériels et de son personnel municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 2121-29,

Vu l’avis du Bureau Municipal en date du 3 juin 2024,

Vu l’avis de la Commission « vie » en date du 11 juin 2024,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l’exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la nouvelle convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l’application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr